

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 252 Subventions (35.000 euros) à sept associations et un organisme au titre des cultures étrangères.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à huit associations ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères : une subvention d'un montant de 16.000 euros est attribuée au Forum des Instituts Culturels Étrangers à Paris, 5 rue de Constantine 75007 Paris, pour la 18e édition de la Semaine des cultures étrangères, la 7e édition de la Nuit de la littérature, la 6e Semaine des cinémas étrangers et la 17e édition de Jazzycolors. 2019-03590, Simpa 20759.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Africolor, 5 rue Arthur Groussier 75010 Paris, pour l'organisation du festival Mix ton histoire. 2019-04637, Simpa 128461.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Festival de Films de la Diaspora Africaine, 158-160 rue de Ménilmontant 75020 Paris, pour la 9e édition du Festival de Films de la Diaspora Africaine. 2019-05863, Simpa 47143.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Collectif de Développement et de Secours Syrien, 23 rue Grenata 75002 Paris, pour la 4e édition du Festival Syrien N'est Fait 2019-08498, Simpa 155461.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Viva Madeleine, 11 rue du Plâtre 75004 Paris, pour la 18e édition du festival brésilien Lavage de la Madeleine. 2019-04289, Simpa 107342

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'organisme Centro de Documentação e Pesquisa em Dança do Rio de Janeiro pour le projet Dança em Trânsito Paris. 2019-03548, Simpa 188779

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Au Son du Bendir, 25 Villa Godin 75020 Paris. 2019-00926, Simpa 158461.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association L'Usage du Monde au 21ème siècle, 41 rue des Martyrs 75009 Paris, pour l'édition 2018 des rencontres cinématographiques au Louxor. 2019-02099, Simpa 180565.

Article 9 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO